



Centrament Air 201

Entraîneur d'air à base de résine de bois

Caractéristiques du produit

- Exempt de composants générateurs de corrosion
- Introduction de microbulles dans le béton
- Obtention d'un béton plus souple, plus facile à mettre en œuvre et mieux adapté pour le compactage
- Permet des mélanges de béton homogènes, dé-mélange et ressuage réduits

Domaines d'application

- Béton prêt à l'emploi et béton de chantier
- Pièces préfabriquées
- Béton à haute résistance au gel ou gel/dégel

Consignes d'utilisation

Centrament Air 201 permet d'introduire dans le béton des microbulles < 0,3 mm très finement réparties.

Les domaines d'application typiques sont la construction de voiries béton, de volées mobiles de ponts, d'écluses, de parkings ou de pistes de décollage. (Classes d'exposition XF 2 – XF 4)

Les bétons fabriqués avec Centrament Air 201 sont très aérés. Ces bulles d'air sont finement réparties dans la pâte de ciment composant le béton et interrompent les pores capillaires existants. Ce phénomène permet d'assurer que l'eau gelée trouve suffisamment de place pour permettre son expansion.

Centrament Air 201 est ajouté pendant le mélange ou avec l'eau de gâchage au mélange du béton.

La composition du béton, la température du béton frais et la température extérieure, la consistance (teneur en eau), le type de ciment ainsi que la granulométrie des agrégats, le type et la durée du mélange et les temps de transport influencent les caractéristiques techniques et la porosité du béton

Le temps du mélange humide doit être au minimum de 45 secondes pour assurer l'efficacité totale de l'aérateur.

L'entraînement d'air du béton frais doit être régulé pour le béton prêt à l'emploi de façon à obtenir de manière sûre la porosité requise lors de sa vérification sur le chantier (Respecter les mesures préconisées !). Ainsi il est nécessaire de réaliser un essai de convenance dans les conditions effectivement prévues sur le chantier au moment du bétonnage. Il convient de respecter la norme respective en vigueur.

Si plusieurs adjuvants sont utilisés en même temps, nous recommandons d'incorporer l'entraîneur d'air en premier. Il convient de réaliser des essais au préalable et de valider le dosage d'utilisation du produit.

Centrament Air 201 peut également être fourni en tant que concentré.

Veuillez respecter les "Consignes générales d'application d'adjuvants pour béton".



Caractéristiques techniques de Centrament Air 201 - 044

Paramètre	Unité	Valeur*	Remarques
Plage de dosage recommandée	g	1 – 10	par kg de ciment
Teneur en chlorure	%	< 0,10	du taux de masse
Teneur en Na ₂ O eq.	%	< 1,0	du taux de masse
pH / valeur moyenne		10,5	-
Extrait sec. / valeur moyenne	%	1,68	-

* Les tests sont réalisés selon les exigences de la norme NF.

Caractéristiques produit de Centrament Air 201 - 044

Type d'adjuvant	entraîneur d'air EN 934-2: T 5
Désignation de l'adjuvant	Centrament Air 201
Couleur	rouge brun
Forme	liquide
Certificats de conformité	0754-CPR
Organisme homologué	MPA, Karlsruhe
Repérage couleur	bleu
Conditionnement	fûts de 200 kg conteneurs de 1.000 kg à conserver hors gel et à l'abri du soleil.
Stockage	en cas de non utilisation prolongée prévoir une nouvelle homogénéisation avant utilisation

Précautions de sécurité

Veuillez consulter les consignes et les conseils de sécurité sur les étiquettes et les fiches de données de sécurité

Remarque : Les informations données dans la présente fiche technique sont basées sur notre expérience en toute bonne foi, mais sans engagement. Elles sont à adapter aux ouvrages respectifs, aux objectifs d'utilisation et aux exigences locales spécifiques. Dans ces conditions, nous garantissons l'exactitude de ces informations dans le cadre de nos conditions de vente et de livraison. Toute recommandation faite par nos collaborateurs et s'écartant des informations contenues dans nos fiches techniques sera valable uniquement à condition d'avoir été confirmée par écrit. De manière générale, les règles de l'art officiellement reconnues sont applicables.

Edition 12/21. Le présent imprimé a été révisé sur le plan technique. Les versions publiées antérieurement ne sont plus valables et ne doivent plus être utilisées. Toute nouvelle révision technique annule et remplace la présente version.